

CLASSICAL ASSOCIATION OF CANADA
ANNUAL MEETING GUIDELINES
(2006)

This statement provides general guidance to organizers and participants on the conduct of the Association's annual meetings. Questions and concerns may be addressed to the President.

1. Scheduling, venues, numbers

According to the Association's bylaws, the annual meeting is normally held 'at a date in the first half of May, or at such other date as the Council may determine' (Bylaw 1), and 'at the invitation of one or more Canadian universities with a Classics programme in a place of its/their choice, or, in special circumstances, in such other place as the Council may determine' (Bylaw 2). In determining venues the Council follows a flexible rotation so that meetings will occur regularly in each of four regions: Atlantic Provinces, Québec, Ontario, and Western Provinces. Opportunities to link CAC meetings with the CFHSS Learned Societies Congress or with meetings of other associations are taken into account. Scheduling negotiations are conducted by the President and Executive Committee. Venues are agreed two to three years in advance of each meeting. A list of recent and future venues is posted on the Association's website.

Numbers attending depend to some extent on the location of the meeting. Approximate total registrations in recent years have been: 155 (Waterloo, 2001); 180 (Vancouver, 2002); 125 (Fredericton, 2003); 140 (Québec, 2004); 170 (Banff, 2005). The number of papers is usually between 60 and 75% of the number of registrants.

2. Programme management

The Council delegates the management of the meeting programme to local organizers appointed by the host institution(s). It strongly recommends that local organizers should include a current or recent member of the CAC Council. The President of the CAC advises on advance planning and questions of policy, consulting the Executive Committee and Council as needed.

3. Programme design

Annual meetings typically occupy three days and follow a general pattern which can be seen in programmes from previous years. Regular features include:

- eleven ninety-minute daytime periods for papers, panels, etc. (four periods on each of days 1 and 2, three on day 3);
- the Association's Annual General Meeting, usually on the afternoon of day 3;
- a lecture by a distinguished guest, usually evening or late afternoon;
- several business meetings scheduled at lunchtimes or other convenient times;
- a banquet, usually on the final evening.

Organizers are encouraged to work freely within this general pattern and to add special academic sessions, joint sessions with other groups, receptions and other features as opportunities arise.

A ninety-minute period comfortably accommodates three 20-minute papers with introductions and discussions. Three concurrent sessions of three such papers in each of eleven periods will accommodate 99 papers. Additional papers can be accommodated by any of the following means: increasing to four concurrent sessions; allocating four papers to some sessions; requesting or requiring 15-minute papers; inviting 'posters' and papers to be read by title (for which informal discussion sessions may be scheduled). Additional periods – e.g. in evenings – are not favoured.

4. Programme development and deadlines

The meeting should be widely advertised both within Canada and internationally. The following approximate times and deadlines for programme development are observed:

- May–June: preliminary announcement confirming dates and venue for the following year's meeting;
- October: formal Call for Papers;
- mid-January: deadline for submission of abstracts;
- mid-February: preparation of draft meeting programme and review with CAC Council;
- late February/early March: publication of draft programme *via* website and *Bulletin*;

The Call for Papers invites proposals for individual presentations and for panel sessions of various kinds. All conferences include at least one session devoted to teaching in school and university contexts. The Call also allows for poster presentations and papers to be read by title in appropriate cases.

Meeting organizers have the discretion to consider proposals submitted after the announced deadline.

5. Standards and refereeing

The Association recognizes the importance of its annual meeting as a gathering for scholars and teachers from all parts of Canada and beyond. Abstracts and other proposals are subject to 'blind' refereeing arranged by meeting organizers in consultation with the President. Criteria for acceptance or rejection include the need for inclusiveness, the need to maintain a good quality of presentations, and the availability of programme space. Final decisions on acceptance or rejection rest with the organizers. Calls for papers strongly encourage students to seek guidance from their supervisors or other faculty members before submitting abstracts.

6. Participation of non-members

The Association aims both to provide a forum for its members and to enrich this by welcoming participation and presentations from others, including those from other countries. Non-member registration is subject to a surcharge which may be counted later towards a membership fee for the same year. Numbers of non-member presentations are monitored so as to ensure that they do not impede presentations by members. There is a nominal registration fee for visitors (spouses, friends etc.) attending in a non-professional capacity and wishing to participate in some of the events.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ÉTUDES CLASSIQUES
DIRECTIVES POUR LE CONGRÈS ANNUEL
(2006)

Ce document entend fournir des directives générales aux organisateurs comme aux participants des Congrès annuels de la Société. Les questions et commentaires peuvent être adressés au président.

1. Calendrier, lieu et nombre de participants.

Selon les Règlements de la Société, l'assemblée annuelle « a normalement lieu à une date de la première moitié de mai, ou à une tout autre date fixée par le conseil » (Règlement 1) et « à l'invitation d'une ou de plusieurs universités canadiennes avec une programme d'études classiques, dans le lieu de son/leur choix, ou, exceptionnellement, à tout autre endroit fixé par le conseil » (Règlement 2). Pour le choix du lieu de congrès, le conseil suit le principe flexible d'alternance entre les quatre régions : provinces atlantiques, Québec, Ontario, provinces de l'ouest. La possibilité de concomitance entre le congrès de la SCEC et celui des Sociétés savantes ou d'autres sociétés peut être prise en compte. Les décisions entourant le calendrier de la rencontre sont prises par le président et le comité exécutif. Les lieux de Congrès sont déterminés de deux à trois ans avant leur tenue. La liste des lieux de congrès précédents et à venir est disponible sur le site Internet de la Société.

Le nombre de participants dépend jusque dans une certaine mesure du lieu choisi pour le Congrès. Le nombre approximatif de participants aux derniers congrès a été de : 180 (Vancouver, 2002), 125 (Fredericton, 2003), 140 (Québec, 2004), 170 (Banff, 2005). Le nombre de communications présentées se situe généralement entre 60 et 75% du nombre total de participants.

2. Gestion du programme

Le conseil délègue la gestion du programme à des organisateurs locaux sélectionnés par la ou les institutions hôtesse(s) du congrès. Il recommande fortement que les organisateurs comprennent au moins un membre ou ex-membre du Conseil de la Société. Le président de la Société fait des recommandations sur la planification préliminaire et toute question de politique, en consultant au besoin le comité exécutif et le conseil.

3. Constitution du programme

Le congrès annuel couvre généralement trois jours et suit un modèle facilement identifiable dans le programme des congrès des années précédentes. Il comprend habituellement :

- onze séances de 90 minutes pour la présentation des communications et pour la tenue de tables rondes spéciales (quatre séances par jour les deux premiers jours et trois séances le troisième jour);
- l'assemblée générale annuelle de la Société, généralement l'après-midi de la troisième journée;
- une conférence spéciale par un invité d'honneur, généralement en fin d'après-midi ou en soirée;
- quelques réunions programmées le midi ou à tout autre moment jugé opportun;
- un banquet, généralement le dernier soir.

Les organisateurs sont encouragés à adapter librement leur programmation à partir de ce canevas en ajoutant, par exemple, des séances spéciales dévouées à un thème de recherche particulier, des sessions conjointes en association avec d'autres groupes, des réceptions et autres événements scientifiques ou conviviaux selon les opportunités.

Une séance de 90 minutes devrait recevoir trois communications de 20 minutes chacune, avec les présentations et un peu de temps pour des questions. Trois séances simultanées pour de telles communications permettent d'accueillir quatre-vingt-dix-neuf communications. On peut accepter des communications supplémentaires en usant de l'un ou l'autre des moyens suivants : ajouter une quatrième séance simultanée; prévoir quelques séances de quatre communications; suggérer ou exiger des communications de 15 minutes; permettre la présentation d'affiches ou de communications résumées (pour lesquelles des séances informelles de discussion peuvent être organisées). Des séances supplémentaires, le soir par exemple, ne sont pas souhaitables.

4. Élaboration du programme et dates limites

Le congrès annuel devrait être annoncé autant au Canada qu'à l'étranger. L'élaboration du programme et les annonces officielles devraient suivre le calendrier approximatif suivant :

- mai-juin : annonce préliminaire des dates et du lieu pour l'année suivante;
- octobre : appel à soumettre une communication;
- mi-janvier : date limite pour la soumission des résumés;
- mi-février : préparation d'une version préliminaire du programme et approbation par le conseil;
- fin février-début mars : publication du programme préliminaire sur le site Internet et dans le Bulletin électronique;

L'appel de communications vise autant les particuliers que les séances thématiques. Chaque congrès comprend toujours au moins une séance dévouée à l'enseignement en milieu scolaire, pré-universitaire et universitaire. L'appel à soumettre permet également, lorsque cela est envisagé par les organisateurs, la soumission d'affiches et de communications résumées. L'acceptation de communications soumises après la date limite est à la discrétion des organisateurs.

5. Niveau scientifique et arbitrage

La Société reconnaît l'importance de son congrès annuel en tant que rassemblement d'universitaires et d'enseignants de toutes les parties du Canada et d'ailleurs. Les résumés des communications sont soumis à un comité de lecture anonyme supervisé par les organisateurs en consultation avec le président. Les critères d'acceptation ou de refus tiennent compte du besoin d'intégration des membres, du besoin de maintenir un bon niveau scientifique et du nombre de places disponibles dans le programme. Les organisateurs conserve le dernier mot pour l'acceptation ou le refus de communications. L'appel à soumettre encourage fortement les étudiants à demander l'approbation de leur directeur ou directrice de thèse ou d'autres professeurs avant de soumettre leur résumé.

6. Participation des non-membres

La société poursuit l'objectif double de fournir à ses membres une plateforme d'échanges et de discussion et d'enrichir celle-ci en accueillant des participants d'autres horizons, incluant des chercheurs d'autres pays. L'inscription de non-membres est sujette à un supplément, à déduire éventuellement des frais d'adhésion à la Société pour la même année. Le nombre de présentations effectuées par des non-membres devrait être évalué en fonction du nombre de présentations par les membres de manière à ne pas défavoriser ceux-ci. Les organisateurs doivent prévoir un tarif d'inscription particulier pour les visiteurs (époux, épouse, ami(e)s, etc.) assistant au congrès à titre amical et souhaitant ne prendre part qu'à quelques-unes de ses activités.